INFORMATION AUX PARENTS 2025-2026

4e année

École des FALAISES

Centre de services scolaire de la Rivière-du-Nord Québec

LA COMMUNICATION ÉCOLE–MAISON

La communication entre l'école et la maison est un outil essentiel à la réussite scolaire de votre enfant. Ce feuillet se veut un outil d'information afin que vous soyez renseignés sur les principales évaluations qui auront lieu tout au long de l'année et les moments d'évaluation prévus.

	Date de remise	Valeur
1re communication	Au plus tard le 15 octobre 2025	
1er bulletin 28 août au 11 novembre 2025	Le 19 novembre 2025	**20%** du résultat final de l'année.
2e bulletin 12 novembre 2025 au 20 février 2026	Le 11 mars 2026	**20%** du résultat final de l'année.
3e bulletin 23 février au 19 juin 2026	Au plus tard le 9 juillet 2026.	**60%** du résultat final de l'année. Les épreuves du MEQ ont une valeur de 20% du résultat de l'année.

La note finale au bulletin est une combinaison de notes et d'observations recueillies en cours et en fin d'étape.

<u>En cours d'étape</u>, la nature d'une évaluation peut correspondre à : un travail en classe, une situation d'évaluation, une dictée, un entretien tête à tête, un atelier, une évaluation en lien avec le matériel pédagogique utilisé, etc.

Compétences disciplinaires et non disciplinaires		Notes communiquées au bulletin			Dates des épreuves obligatoires de fin d'année
		1re étape	2e étape	3e étape	
Français	Lire	X	X	X	Fin mai 2026 - MEQ
	Écrire		X	X	Juin 2026 - MEQ
	Communiquer		X	X	
Mathématique	Résoudre une situation-problème		X	X	
	Raisonner	X	X	X	
Anglais	Communiquer	X		X	
	Comprendre des textes lus et entendus		X	X	
	Écrire des textes		X	X	
Culture et citoyenneté québécoise			X	X	
Arts plastiques			X	X	
Géographie, histoire et éducation à la citoyenneté		X	X	X	
Science et technologie		X	X	X	
Musique			X	X	
Éducation physique et à la santé			X	X	
Organiser son travail			X		Un commentaire apparaitra au bulletin.
Savoir communiquer				X	Un commentaire apparaitra au bulletin.

Les épreuves de fin d'année sont obligatoires et relèvent du MEQ ou du CSSRDN. Les écoles les font passer aux élèves dans des conditions uniformes et à une date ou période retenue selon un horaire officiel.

À moins d'autorisation ou d'une **raison jugée valable par la direction d'école, votre enfant doit être présent lors de la passation des épreuves obligatoires** ministérielles ou de la commission scolaire. **Il peut obtenir la note de 0 s'il s'absente sans motif valable**. Il est à noter que les voyages ne sont pas des raisons valables de s'absenter.